

Le **Réseau de santé Anais** propose aux professionnels de santé libéraux **un support logistique leur permettant d'assurer en ambulatoire l'accompagnement et les soins des enfants** (de 0 à 18 ans) domiciliés sur l'agglomération de Grenoble :

- présentant un **handicap** (quel que soit son type) ou un **trouble du développement** qui nécessite une prise en charge multiple et persistante dans le temps ;
- non suivis au sein d'une structure spécialisée.

En juin 2004, une phase d'expérimentation d'une année prévoyant l'accueil de 12 enfants a été financée par le FAQSV (Fonds d'Aide à la Qualité des Soins de Ville). Au terme de cette première année de fonctionnement, 20 enfants ont été accueillis au sein du réseau de santé Anais. A partir du 1^{er} octobre 2005, le réseau est financé pour une période de 3 ans, par la **DRDR** (Dotation Régionale de Développement des Réseaux) après avis favorable de **Cap Réseau Lyon**, ainsi que du **Conseil Général** de l'Isère.

Le travail en réseau et les formations proposées font l'objet d'une évaluation (et non le travail individuel des professionnels) afin que celui-ci réponde à ses objectifs de santé publique.

Lorsqu'un enfant est pris en charge dans le Réseau Anais, le médecin pilote a pour mission de **coordonner les différents professionnels afin que soit proposée à ses parents une prise en charge cohérente et personnalisée**. La rencontre régulière des différents professionnels intervenant auprès de l'enfant favorise le partage des informations et la prise en compte de son évolution dans le temps. Lorsque cela est nécessaire, les professionnels participent aux réunions de coordination qui ont lieu au sein des structures d'accueil et/ou de l'école.

➤ **Rôle du médecin pilote :**

- Pour devenir médecin pilote, il faut accepter d'assurer le travail de coordination, la tenue du dossier médical, le partage des informations et l'animation de l'équipe de professionnels.
- L'enfant peut être accueilli au sein du réseau Anais **avec les intervenants** libéraux choisis par le médecin pilote et la famille, s'ils sont d'accord pour travailler ensemble (transmettre les bilans, assister aux réunions de suivi) et respecter la démarche du réseau (formation, évaluation, partage des données).
- **Le médecin pilote est aidé dans son rôle de coordination et d'accompagnement des familles par l'équipe animatrice du réseau : le médecin coordonnateur, l'animatrice de réseau et la secrétaire.**

➤ **Vous suivez un enfant qui pourrait être accueilli au sein du réseau de santé Anais : vous pouvez devenir médecin pilote**

- Vous contactez le secrétariat du réseau de santé Anais pour recevoir un **dossier de demande d'accueil**.

Pour remplir ce document, un examen clinique spécifique et les conclusions des bilans complémentaires sont nécessaires.

L'engagement de chaque intervenant à respecter la charte du réseau est obligatoire et nécessite la signature du document par les parents et les professionnels.

Il est également nécessaire d'avoir un système de connexion sécurisée avec une carte GIP-CPS ou bien de communiquer par document papier l'ensemble des éléments du dossier.

Vous retournez le dossier de demande d'accueil au secrétariat qui le transmet au médecin coordonnateur.

- Si les critères d'accueil au sein du réseau sont respectés, un **dossier réseau de prise en charge de l'enfant** vous est adressé. Ce dossier est accessible aux parents.
- Lors de **la première consultation**, vous réalisez un **bilan clinique spécifique**, demandez les bilans complémentaires nécessaires à la connaissance globale des difficultés de l'enfant et assurez le recueil des données. **La seconde consultation** permet de faire le point des bilans réalisés, de remplir le dossier médical réseau de l'enfant et de programmer la réunion de synthèse. Un dossier médical type vous est remis afin de vous guider dans les modalités de surveillance de l'enfant (cliniques et administratives). Le médecin coordonnateur est disponible pour vous aider dans le remplissage du dossier.
- Vous programmez la **réunion de synthèse** avec les différents intervenants (et les parents s'ils le souhaitent). La gestion du planning et l'envoi des courriers sont assurés par la secrétaire du réseau Anais. Le partage des données est assuré par le médecin coordonnateur.
- Les projets thérapeutique et éducatif de l'enfant sont discutés de façon collégiale **en réunion de synthèse** avec les différents intervenants en tenant compte des besoins de l'enfant et des contraintes de chacun.
- Le rythme des **réunions de suivi** est défini en fonction des besoins de l'enfant (**au moins une fois par an**). Celui-ci peut être modifié sur simple demande de la part des parents ou des professionnels. Une fiche de suivi est rédigée à cette occasion par chaque intervenant et par les parents, tenant compte des objectifs qui avaient été posés, des progrès de l'enfant dans chaque

domaine et des nouvelles perspectives d'évolution.

- Si l'enfant est en **collectivité** (lieu d'accueil petite enfance, école), une rencontre régulière avec les personnes qui le côtoient est possible. Les rencontres à l'école peuvent être informelles ou formalisée par un Projet d'Accueil Individualisé ou un Projet Personnalisé de Scolarisation.

La secrétaire du réseau assure la diffusion des informations et le planning des rencontres si nécessaire.

Vous serez indemnisés par le réseau (financé par la DRDR) pour ce travail de coordination :

- Les consultations spécifiques handicap réalisées par le médecin pilote sont financées à hauteur de 60€ par consultation (2 consultations dans l'année) et sa participation à 1 réunion de synthèse et à 1 réunion de suivi sont financées selon un forfait annuel de 120€ (alloué par le réseau pour chaque enfant accueilli au sein du réseau).
- Les réunions au sein de l'Ecole sont également financées par le réseau selon une indemnité forfaitaire de 60€ par présence pour le Médecin Pilote et de 40€ par présence pour les auxiliaires médicaux. Ce financement n'est pas pris en charge dans le cadre de la DRDR mais par le Conseil Général de l'Isère.

➤ **Les actes de soins non assurés par la Sécurité Sociale peuvent faire l'objet d'une prise en charge financière différenciée par le réseau, uniquement pour les parents qui ne bénéficient d'aucune prestation financière autre que celle du réseau** : les parents perçoivent une participation du réseau à hauteur de 30€/séance/enfant et de 160€/bilan de neuropsychologie/enfant tous les 2 ans.

➤ Seuls les enfants domiciliés hors de l'agglomération de Grenoble peuvent bénéficier, à titre exceptionnel, du remboursement des frais de transport à condition de ne pas dépasser le budget global alloué après l'accord de l'URCAM

➤ **L'enfant ne peut plus être pris en charge au sein du réseau :**

- Il atteint l'âge des 18 ans.
- La prise en charge en libéral ne correspond plus à ses besoins ou aux attentes de ses parents.
- L'amélioration de son état clinique et la diminution de ses prises en charge ne justifient plus qu'il soit accueilli en réseau.
Quelles que soient les raisons, son dossier sera transmis au médecin choisi par les parents. Les démarches nécessaires à son acceptation dans une structure seront faites avec les parents par le réseau.

Pour vous aider dans votre travail de médecin pilote, l'équipe d'animation du réseau est là. Elle peut vous fournir :

- Une source d'information :
 - la liste des médecins de Protection Maternelle et Infantile, des médecins scolaires, des CMP et CMPP, des CAMSP, des SESSAD et des structures de l'Education Spécialisée ;
 - la liste des lieux d'accueil petite enfance dont certains font une démarche spécifique dans la prise en compte du handicap ;
 - les procédures administratives d'intégration et/ou d'orientation scolaire de l'enfant handicapé ;
 - les procédures administratives de financement des frais inhérents au handicap de l'enfant engagés par la famille (sécurité sociale, CAF, mutuelles).
(L'ensemble de ces données sera bientôt disponible sur le site du réseau Anais).
- Un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des familles
- Un support logistique pour organiser les plannings et diffuser les informations.
- Un lieu de réflexion et de formation sur l'accompagnement spécifique du handicap chez l'enfant.
- Un lieu pour gérer les conflits éventuels.

Pour vous aider dans votre rôle de médecin pilote, les professionnels du réseau sont là :

- Référents dans le domaine du handicap, ils peuvent répondre à vos questions.
- Le partage des expériences enrichit la pratique de chacun : médecins du secteur public (PMI, médecine scolaire), professionnels exerçant en structure spécialisée, hospitalière ou dans le domaine privé.
- La rencontre entre professionnels dont le champ de compétences est différent permet de mieux travailler ensemble.
- Vous pouvez assister aux formations, soirées de réflexion proposées et/ou participer à leur organisation.

Vous pouvez nous contacter au :

04 76 25 19 69

63 Avenue de Poisat – 38320 EYBENS

apra@wanadoo.fr